



**SYNDICAT DES GREFFIERS,
GREFFIERS EN CHEF
ET FONCTIONNAIRES
DES FILIÈRES ADMINISTRATIVES,
TECHNIQUES ET OUVRIÈRES**

Hervé BONGLET

Secrétaire général adjoint

1, rue Mégevand - BP 339
25017 BESANÇON CEDEX
☎ 03.81.65.13.18 ☎ 06.71.19.00.31
✉ 03.81.65.19.10

Herve.bonglet@justice.fr

Adresse postale :
USAJ/UNSA
Ministère de la Justice
13, Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Siège :
USAJ/UNSA
14, rue des Cévennes
PARIS 15^e ardt

Téléphone :
01 44 77 75 42/49
Télécopie :
01 44 77 75 52
Courriel :
usaj.justice@free.fr
Site internet :
<http://usaj.justice.free.fr>

Membre de
U.N.S.A Justice
U.N.S.A : Union Nationale
des Syndicats Autonomes
E.U.R : Union Européenne des Greffiers
(ayant statut participatif auprès
du Conseil de l'Europe)



Le 16 septembre 2008

COMPTE RENDU REUNION DAGE

SUR LA FUSION DES CORPS D'ADJOINTS

TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

9 SEPTEMBRE 2008

Cette (première) réunion avait pour but de préparer le passage des adjoints techniques et administratifs de chaque direction du Ministère de la Justice en deux corps fusionnés.

Pour exemple, les adjoints administratifs des 4 directions seront regroupés en un seul corps au sein de notre ministère, et ce sera idem pour les adjoints techniques.

Au début de la réunion, Mr LEBRETON, nous annonce qu'il sera très prochainement désigné comme directeur de la SIRH (sous-direction de la Synthèse ressources humaines) directement sous les ordres du Secrétariat Général Place Vendôme.

Cette Direction sera plus particulièrement chargée de la gestion collective des corps fusionnés du Ministère de la Justice (S.A. et Adjointes) d'une manière globale (mise en place des textes régissant les corps, la notation et évaluation et les CAP).

Cependant la gestion particulière des CAP pour le corps des adjoints administratifs sera déléguée à la Direction des Services Judiciaires, sous-direction des greffes déjà en charge de la gestion d'un grand nombre d'agents (10 600 adjoints administratifs et 1 050 adjoints techniques).

En effet c'est le seul service en capacité de gérer des CAP de cette taille (environ 14000 personnels après la fusion).

Le logiciel H@rmonie est en test à la PJJ depuis une année. Il permet la gestion globale des ressources humaines et il sera installé dans tous les services RH régionaux et nationaux des 3 autres directions dès le début 2009 pour être opérationnel à la fin du premier trimestre.

Huit fiches de travail avaient été envoyées par mail le 5 septembre 2008 à tous les participants à cette réunion.

- fiche n° 1 : La gestion administrative des dossiers
- fiche n° 2 : L'évaluation/notation
- fiche n° 3 : Les CAP
- fiche n° 4 : Les avancements
- fiche n° 5 : La mobilité
- fiche n° 6 : Les recrutements
- fiche n° 7 : Le régime indemnitaire
- fiche n° 8 : La formation

Ces fiches étaient accompagnées d'un tableau récapitulatif sur le régime indemnitaire des adjoints administratifs des 4 directions ainsi qu'un programme de module commun de formation initiale.

Plusieurs groupes de travail vont se mettre en place pour accompagner cette fusion, l'UNSA Justice participera à tous. Ils ont pour but : l'évaluation/notation et avancement, la formation, la mobilité et le plus urgent l'organisation des élections.

Fiche N° 1 : la gestion administrative des dossiers

Comme je l'ai précisé plus haut, cette gestion sera prise en charge de façon globale par la SIRH. Mais en ce qui concerne la gestion des CAP pour les Adjointes administratifs, la DSJ sera compétente.

La gestion individuelle des dossiers des agents sera toujours en charge de chacune des directions d'emploi des fonctionnaires (congés, arrêts maladie ...).

Fiche N°2 : L'évaluation/notation

La constitution d'un corps commun suppose la mise en place d'un système harmonisé d'évaluation (la notation disparaissant en 2009). L'Administration nous indique que le groupe de travail élaborera une procédure d'évaluation. Elle nous annonce aussi le risque de suppression des réduction d'ancienneté du fait de la disparition de la note chiffrée. Ce dispositif serait remplacé par de l'indemnitaire comme dans certaines administrations.

Suppression de la note chiffrée, prévue par la circulaire du 07/01/2008 (sauf pour les agents de la DAP, sous statut spécial avec obligation d'une note chiffrée et interdiction de recours en CAP centrale). Renvoi au groupe de travail.....

Fiche N°3 : Les CAP

A l'heure actuelle chaque direction gère ses propres CAP, à partir de janvier 2009, la DSJ/SDRHG aura en charge de la CAP globale pour les adjoints administratifs.

Le secrétariat général (ressources humaines inter-directionnelles) s'occupera de la CAP des adjoints techniques.

Les modalités d'organisation de la CAP ne sont pas encore arrêtées et des réunions d'organisation des élections professionnelles se tiendront d'ici au 15 octobre.

Fiche N°4 : Les avancements

Ce dossier risque d'être très difficile, du fait de la suppression de la notation et de pratiques hétérogènes entre les différentes directions. Un groupe de travail se mettra en place à l'issue des élections professionnelles.

Fiche N°5 : La mobilité

L'UNSA Justice a réussi à faire évoluer la position de l'Administration sur le nombre de vœux (limité à 5) car avec la réforme de la carte judiciaire, la fusion des corps va ouvrir pour tous le choix des postes en mobilité... il était inconcevable que nous restions sur la même possibilité de choix, nous pourrions vraisemblablement indiqué 7 à 8 choix sur chaque demande. Dossier à suivre dans le groupe de travail...

Fiche N° 6 : Les recrutements

Encore une fois l'Administration veut faire des économies et va privilégier le recrutement sans concours pour les adjoints.... Nous avons répété notre attachement aux concours (gage d'objectivité) et notre refus du recrutement sans concours et au PACTE qui sera encouragé par l'Administration. Emplois précaires, bas salaires et pas de possibilité de défense en CAP.... quelles avancées!!!! Nous continuerons à dénoncer de telles pratiques.

Fiche N°7 : Le régime indemnitaire

L'ensemble des Organisations syndicales ont été d'accord pour demander une harmonisation sur les plus hauts pourcentage de primes accordés dans la Justice... Puisque ces chiffres varient de 17% à 33 %....

Que tous soient alignés à 33% de prime sur l'indice réellement détenu et non plus sur l'indice réel moyen.

Fiche N°8 : La formation

Les pratiques sont très disparates dans les différentes directions, de 2 jours de formation à l'Administration Centrale à 16 semaines à l'Administration Pénitentiaire.....

Un module supplémentaire commun est présenté mais il n'est pas satisfaisant, 15 heures de formation sur l'organisation générale notre Ministère nous semble bien peu.... Dossier à suivre dans le groupe de travail....

Hervé BONGLET, Secrétaire général adjoint de l'USAJ/UNSA